



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale  
**AUVERGNE - RHÔNE - ALPES**

Le 26/11/2024

### **MRAe Auvergne-Rhône-Alpes**

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

Le 19 novembre 2024, la MRAe Auvergne Rhône-Alpes a délibéré l'avis relatif à un projet de parc agrivoltaïque porté par TotalEnergies Renouvelables France, en partenariat avec les Pépinières et Roseraies Georges Delbard sur la commune de Commentry dans le département de l'Allier (03). Il comprend 17 ha de panneaux en surface projetée sur une superficie totale de 69,2 ha, pour une puissance installée de 38,3 MWc.

Le projet reflète une réflexion particulièrement approfondie concernant l'agrivoltaïsme. Il s'inscrit sur deux secteurs, décomposés en huit zones clôturées. Sur le secteur nord, d'une taille de 7,2 ha, des ombrières trackers dynamiques à 4,8 m du sol seront implantées, un système d'irrigation de précision et des filets para-grêle y sont intégrés, avec une rotation en grandes cultures et pépinières ; le dispositif prévu permettra le passage d'engins agricoles, de réguler l'ombrage en fonction des besoins, et diminuera l'évapotranspiration et donc les besoins en irrigation aux périodes les plus chaudes. Les 3 secteurs sud se situent au droit d'un ancien site minier. Au sud-est, un parc agrivoltaïque adapté au pâturage ovin avec panneaux fixes est prévu (16,6 ha). Au sud-ouest, dans des champs accueillant des grandes cultures 25, des trackers se relevant à 90° pour permettre le passage de tracteurs, seront implantés. Enfin sur une zone centrale en partie artificialisée (19,4 ha), d'anciennes serres seront remplacées par un parc photovoltaïque au sol.

L'étude d'impact est claire et illustrée et a fait l'objet de compléments, présentés dans des documents annexes, dont les informations et mesures notamment sur les volets biodiversité, paysagers et agricoles doivent être intégrées à l'étude. Par ailleurs, elle n'inclut pas explicitement dans le périmètre du projet le raccordement du projet au réseau électrique et n'analyse pas ses incidences sur l'environnement. Le bilan carbone doit être plus détaillé. Compte tenu du passé minier du site et de la possible pollution des sols, un bilan complet des impacts sur les fonctionnalités des sols s'appuyant sur un diagnostic pédologique et des analyses physico-chimiques intégrant bien la totalité du projet doit être réalisé pour vérifier leur compatibilité avec l'usage agricole et l'absence de risque de contamination de la nappe souterraine ; les mesures de suivi des risques d'effondrement de terrain en phase d'exploitation doivent être présentées.

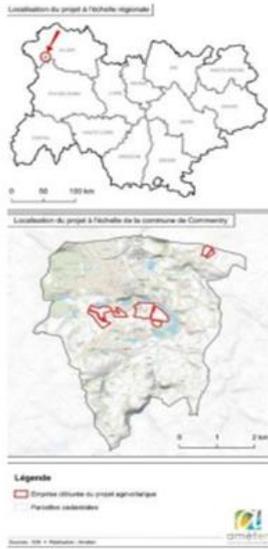
#### **Service presse IGEDD / MRAe**

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : [karine.gal@developpement-durable.gouv.fr](mailto:karine.gal@developpement-durable.gouv.fr)

Mathilde LAMBERT- Tél : 01 40 81 90 08

Mél : [mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr)



Localisation du projet

